

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVEAU PRESIDENT NEERLANDOPHONE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE



A partir du 1^{er} février 2016, Monsieur Etienne De Groot exercera la fonction de président néerlandophone de la Cour constitutionnelle de Belgique.

Le président De Groot est né à Anvers, le 17 février 1948.

En 1973, il devient docteur en médecine, chirurgie et accouchements à l'Université de Gand, En 1980, il obtient une licence en droit à la *Vrije Universiteit Brussel (VUB)* et devient docteur en sciences médicales en 2013, également à la *VUB*.

Il exerce comme médecin généraliste à Boom (1973-1999) et devient sous-lieutenant médecin des services d'incendie de Boom (1977-1983). De 1987 à 2013, il est chargé de cours aux Facultés *Lichamelijke Opvoeding en Kinesithérapie* et *Geneeskunde en Farmacie* de la *VUB*.

Il débute sa carrière politique comme membre de la Chambre des Représentants (1981-1995 et 1999), où il préside, de 1984 à 1991, la Commission de la Santé publique et de l'Environnement. De 1995 à 1999, il siège au Parlement flamand. Il y devient vice-président de la Commission *Welzijn, Gezondheid en Gezin* (1995-1999) et vice-président de la Commission *ad hoc Bijzondere Jeugdzorg* (1998-1999). Au niveau local, il est élu échevin de la commune de Boom en 1983. En 1986, il est nommé bourgmestre de Boom, une fonction qu'il exercera jusqu'en 1995.

Il est membre du Comité consultatif de bioéthique, en qualité de magistrat néerlandophone (depuis 2000), et membre de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie, en qualité de médecin (depuis 2007).

Nommé juge à la Cour constitutionnelle par arrêté royal du 17 décembre 1999, il est élu président néerlandophone de la Cour constitutionnelle le 25 novembre 2015, pour la période du 1^{er} février 2016 au 16 février 2018. Il sera installé solennellement le mercredi 1^{er} mars 2016.